

Notre communauté de communes fait partie des 14 territoires sélectionnés pour participer à l'expérimentation « Oui Pub » menée par le Ministère de la transition écologique avec le soutien de l'ADEME. D'une durée de trois ans, cette expérimentation issue de la loi Climat et Résilience d'août 2021 et inspirée de la Convention citoyenne pour le climat, a pour objectif de répondre à la sensibilité croissante des citoyens aux enjeux de réduction du gaspillage et permettre aux collectivités de réduire leurs charges liées à la collecte et au traitement des déchets.

« Oui Pub » vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires sans adresse (IPSA), sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres. Cette interdiction ne concerne ni le journal d'information des collectivités, ni les tracts politiques ni les imprimés publicitaires qui vous sont nominativement adressés.

À partir du 1er septembre 2022, sur l'ensemble des communes de la CCVUSP, la distribution d'imprimés publicitaires non adressés sera donc interdite dans les boîtes aux lettres qui n'affichent pas ce nouvel autocollant « *Oui Pub* ». Cependant, afin de ne pas léser les personnes souhaitant recevoir les imprimés publicitaires dans leur boîte aux lettres, des autocollants « Oui Pub » seront mis gratuitement à leur disposition.

Pour faciliter l'accès à ces autocollants et pour éviter un envoi systématique dans les boîtes aux lettres, ce qui serait paradoxal pour une telle démarche, nous proposons aux habitants de la communauté de communes de venir retirer leur autocollant dans les Mairies, à l'accueil de la CCVUSP et à la déchèterie de Plan la Croix.

Je vous sollicite donc afin de contribuer à cette expérimentation en procédant à la distribution de ces autocollants, sur demande, au niveau de votre accueil. S'agissant d'une expérimentation, nous sommes tenus à un suivi et notamment, à terme d'un dénombrement des boîtes aux lettres équipées. Aussi, un nombre défini d'autocollant vous sera remis. Je vous demanderais de les distribuer à bon escient, un inventaire du nombre d'autocollant restant à votre disposition vous sera demandé dans quelques mois.